

# Tranquillité Publique

Stratégie Territoriale de Sécurité et de  
Prévention de la Délinquance  
2012-2014



## BILAN 2014



## **Préambule**

Présentée au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance le 26 janvier 2012, la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance a fait l'objet d'une consultation approfondie ayant permis son adoption à l'unanimité du Conseil municipal le 6 décembre 2012.

Véritable programme de travail sur la période 2012 - 2014. La Stratégie territoriale compte 40 fiches-actions organisées selon les 7 axes de travail définis lors du Diagnostic Local de Sécurité.

Conformément aux orientations définies dans la Stratégie, nous vous proposons de dresser le bilan 2014 de sa mise en œuvre. Au final :

- 30 fiches-action sont mises en œuvre ;
- 9 fiches-action sont partiellement mises en œuvre ;
- 1 fiche-action n'est pas mise en œuvre.

Pour une bonne lecture, le bilan 2014 doit être mis en perspective à partir du bilan de l'année 2013 validé par le CLSPD du 10 février 2014.

Ce bilan est le fruit des efforts conjugués des services de la Collectivité et de nos partenaires de la Tranquillité publique à commencer par les services de l'État (Préfecture, DDSP, Justice). Toutefois, nous souhaitons rappeler que la Tranquillité publique ne peut pas se résumer aux seules actions des services directement investis par cette thématique. L'ensemble des actions portées par les services de la collectivité et les associations que nous soutenons contribuent également au mieux vivre ensemble qui est à la source de la Tranquillité publique.

Au Mans, la Tranquillité publique est une co-production dans laquelle chacun a un rôle à jouer en fonction de ses compétences et prérogatives.

Nous souhaitons qu'à partir des bilans 2013 et 2014 un débat puisse s'ouvrir avant de préparer la Stratégie territoriale 2015 - 2018. A l'issue des échanges entre les élus municipaux, les grandes orientations de la prochaine Stratégie territoriale de Sécurité seront soumises à l'approbation du Conseil municipal dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

Ces orientations seront soumises à concertation en lien avec nos partenaires associatifs et institutionnels, le CLSPD, les Conseils de quartiers et les organisations syndicales. La nouvelle Stratégie territoriale de sécurité devra être validée par le Conseil municipal avant l'été 2015.

**Jean-Claude BOULARD**

Sénateur - Maire du Mans  
Président de Le Mans Métropole

**Christophe COUNIL**

Adjoint au Maire à la vie des quartiers  
et à la Tranquillité publique

# Sommaire

## ♦ Axe 1 : Les Mineurs

La gestion des abords des établissements scolaires	page 5
Les cellules de veille éducative par territoire	page 6
La charte déontologique dédiée à la délinquance des mineurs	page 7
Le soutien à la parentalité	page 8
Le rappel à l'ordre	page 9
L'absentéisme scolaire	page 10
Les actions de prévention	page 12
L'éducation aux médias	page 13
La mesure de responsabilisation	page 14
Prévenir la récurrence des incivilités chez les mineurs	page 15

## ♦ Axe 2 : Le cœur de Ville

La Charte pour la qualité de la vie nocturne	page 17
Lutte contre les nuisances sonores nocturnes	page 19
Les publics dans la rue	page 20

## ♦ Axe 3 : La vie des Quartiers

La Zone de Sécurité Prioritaire du Mans	page 22
La présence de proximité	page 23
Les dispositifs de la Politique de la Ville	page 25
Les études de sécurité publique	page 27
Le gardiennage de nuit	page 28
La prévention des incendies	page 29
Une charte entre la Ville et les bailleurs sociaux	page 30
Une charte entre la Ville et les bailleurs privés	page 31
Les problématiques spécifiques à un territoire	page 32
Les locaux d'accueil du soir et l'insertion sociale et professionnelle	page 33
Les peines alternatives	page 34

♦ **Axe 4 : La sécurisation des transports en commun**

Le comité de prévention de la SETRAM	page 36
La présence humaine sur le réseau	page 37
Les actions de prévention	page 38

♦ **Axe 5 : Les violences intrafamiliales**

Suivi des violences intrafamiliales	page 40
Le soutien aux victimes	page 41
Le « respect des personnes et l'égalité des sexes », actions éducatives	page 42

♦ **Axe 6 : La problématique Alcool**

Les actions de prévention	page 44
L'accompagnement vers le soin	page 47
L'interdiction de vente d'alcool à emporter	page 48
L'ivresse publique et manifeste	page 49
Les autres addictions	page 50

♦ **Axe 7 : La coordination de la Tranquillité Publique**

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance	page 52
Le bilan annuel de la Stratégie Territoriale	page 53
L'observatoire de la Tranquillité publique	page 54
Le pilotage de la Tranquillité publique	page 55
Le travail en intercommunalité	page 56

# AXE 1 :

# LES MINEURS

Fiche action n°1

## LA GESTION DES ABORDS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



### Rappel de la problématique

Les tensions sont récurrentes aux sorties de certains établissements (principalement les collèges), voire dans les rues situées aux alentours. Il s'agit le plus souvent de rassemblements pour règlements de compte entre élèves de différents établissements et ce phénomène est accentué par les réseaux sociaux sur internet ainsi que les nouveaux moyens de communication.

Le Service Tranquillité est depuis plusieurs années sollicité quasi quotidiennement par les établissements scolaires (Collèges et lycées) pour des problèmes de comportements des élèves aux abords immédiats.

### Bilan 2014

Une rencontre avec l'ensemble de ces établissements a eu lieu en décembre 2013 en présence des représentants de l'Inspection académique et de la Police nationale pour faire le point sur ces sollicitations et des propositions ont été faites par la Collectivité et la Police pour aider les établissements.

A ce titre, les agents du Service Tranquillité publique sont intervenus à 932 reprises en 2014 soit à l'initiative du service soit à la demande des établissements.

Par ailleurs, le service a accompagné les démarches du Lycée Montesquieu afin d'obtenir des aménagements à la sortie principale de l'établissement.

### Principaux établissements concernés (en nombre d'interventions) :

Le Ronceray	175	Les Sources	145
Maroc- Huchepie	122	Costa Gavras – Anne Franck	100
Vauguyon	73	Albert Camus	68
Berthelot	63	Villaret	46
Alain Fournier	44	Léon Tolstoï	44
Jean de l'Épine	24	Ambroise Paré	18

Fiche action n°2

## LES CELLULES DE VEILLE ÉDUCATIVE PAR TERRITOIRE



### Rappel de la problématique

Dans les quartiers, les tensions sont parfois telles que les partenaires se sentent démunis et isolés, malgré de multiples initiatives. Il s'agit la plupart du temps de situations de tensions générées par des comportements récurrents, émanant de petits groupes composés de mineurs qui mettent en difficulté les institutions et la tranquillité des habitants.

### Bilan 2014

Les cellules de veille par territoire existent depuis plusieurs années sur la Ville du Mans mais ne sont pas systématiques, ni régulières. Elles se mettent en place en fonction des besoins et peuvent être activées par un partenaire ou directement par la Collectivité.

Le principe est simple, chacun des protagonistes donne les éléments qu'il a sur les jeunes du groupe qui permettent de comprendre la situation problématique et des propositions sont faites. En l'occurrence sur la cellule de veille mise en place, il y a eu une décision commune de conduire des rappels à l'ordre concernant les jeunes biens identifiés. En complément, une présence accrue des éducateurs de la Sauvegarde a été actée ainsi qu'une vigilance de tous les partenaires de proximité. Cette cellule de veille a permis de ramener le calme dans le secteur.

Pour l'année 2014, aucune cellule de veille n'a été réunie. Le groupe de travail sur la question des mineurs a révélé que seul un nombre restreint de partenaires connaissaient cette instance. Un travail sera mené au sein du groupe pour communiquer sur la cellule de veille auprès de l'ensemble des partenaires comme l'éducation nationale, le Conseil général, les structures de quartier ... et aussi redéfinir les conditions de création et de réunion de la cellule de veille.

Fiche action n°3

## LA CHARTE DÉONTOLOGIQUE DÉDIÉE A LA DÉLINQUANCE DES MINEURS



### Rappel de la problématique

Difficultés à échanger sur des situations précises de mineurs en raison de la déontologie de chaque professionnel, qui rend parfois difficile la résolution de ces situations précises ou tout du moins ne facilite pas leur compréhension et leur traitement.

### Bilan 2014

La charte qui était en préparation entre le Conseil Général de la Sarthe et l'association des Maires et des adjoints de la Sarthe, a été signée le 17 janvier 2013 et a été présentée aux partenaires à l'occasion d'une journée interinstitutionnelle organisée par le Conseil Général de la Sarthe en Novembre 2013. Plutôt que d'en créer une seconde, le choix a été fait d'utiliser celle construite entre le Conseil Général et les Maires de la Sarthe.

C'est plus qu'une Charte déontologique dédiée à la délinquance des mineurs. C'est une charte de confidentialité et de partage de l'information ; elle s'appuie essentiellement sur les deux textes législatifs de 2007 relatifs à la protection de l'enfance et à la prévention de la délinquance.

Le travail partenarial mené depuis plusieurs années a permis d'avancer sur l'échange d'informations nominatives, dès lors qu'il a lieu dans un cadre précis. Pour exemple, cela fonctionne très bien concernant le rappel à l'ordre et l'absentéisme scolaire (Cf Charte Nationale du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance).

Pour autant, il faut maintenir ces échanges qui permettent souvent de prendre en compte la situation du jeune dans son ensemble.

Une charte Nationale vient d'être signée dans le cadre du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance. Le groupe de travail sur l'axe des mineurs va prendre connaissance collectivement de cette charte et remontera au CLSPD ses observations.

## Fiche action n°4

# LE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ



### Rappel de la problématique

Toutes les difficultés liées aux jeunes mineurs font apparaître des manques et des interrogations sur la notion de la parentalité, avec aujourd'hui peu de réponses. En effet, il n'est pas simple de mener des actions sur ce sujet très complexe tirailé entre responsabilité parentale et soutien aux parents.

### Bilan 2014

De nombreuses actions de terrains existent dans les quartiers à l'initiative des Centres sociaux, du service Enfance ou du réseau associatif. Toutefois, afin de mieux les coordonner et d'ajuster les dispositifs, il est indispensable de dresser un état des lieux de l'existant.

Toutefois, nous n'avons pas pu réaliser cet état des lieux. Il est utile de noter que ce sera un axe fort du futur contrat de ville. La CAF est aussi très impliquée, ainsi que le Conseil Général dans le cadre du schéma enfance famille.

Un travail va être mené par le service Politique de la ville dans le cadre du prochain Contrat de ville, dans lequel la parentalité est un axe fort, avec une attention particulière sur les familles monoparentales qui ont un travail précaire et des horaires atypiques. L'objectif étant la mise en lien des acteurs pour une meilleure coordination des actions et des financements spécifiques.

Les premiers constats laissent apparaître que les parents ne sont pas démissionnaires. Autre constat, la difficulté de faire perdurer les actions avec l'exemple des lieux d'accueil enfants parents qui ont du mal à fonctionner en raison de la difficulté à mettre du personnel à disposition. Des lieux existent pour les adolescents en difficulté comme la Maison des adolescents, des instances aussi comme le Programme de Réussite Educative. Reste que le constat laisse apparaître une baisse des moyens et des instances comme la PMI ou les lieux enfants /parents passés de 5 à 3.

A noter que dans la Convention d'objectif de la CNAF c'est une thématique forte avec la création d'un Comité départemental de soutien à la parentalité.

## Fiche action n°5

# LE RAPPEL A L'ORDRE



### Rappel de la problématique

Les faits commis par les mineurs ne relèvent pas systématiquement de la justice et ne sont donc pas tous traités, comme la présence tardive de mineurs non accompagnés dans les espaces publics, les stationnements gênants dans des lieux de passages ... La question de l'absentéisme scolaire ne rentre pas dans le cadre de cette action.

### Bilan 2014

Depuis la signature du protocole de rappel à l'ordre avec le procureur de la République 29 demandes de rappels à l'ordre ont été faites au Procureur de la République et celui-ci nous a donné son accord pour 25 d'entre eux. Pour les 4 refus, il s'agissait d'un groupe de jeunes rapatriés d'un séjour pour des faits de consommation et de possession de produits stupéfiants.

25 jeunes ont donc été convoqués, parmi lesquels 3 fratries. Jusqu'à présent il n'y avait que des garçons, mais pour la première fois fin novembre et début décembre nous avons convoqué 2 jeunes filles de 11 ans.

Majoritairement, les signalements émanent du Service Tranquillité Publique ou du Service des Sports.

8 jeunes sur 25 convoqués n'ont pas honoré la convocation. Dans ce cas-là nous essayons dans la mesure du possible de contacter, soit par téléphone, soit sur le terrain, les familles pour arriver à les rencontrer.

Sur les 17 jeunes qui sont venus au rappel à l'ordre, 15 ne font plus parler d'eux, ou peu, depuis la convocation. Mais il y en a 2 pour qui nous considérons que le rappel à l'ordre n'a pas réussi et nous savons que ces 2 jeunes continuent de poser des problèmes de comportement. Cependant pour ces 2 jeunes nous savons aussi, que des choses ont été mises en place soit via l'école soit via les services sociaux (éducateurs par exemple).

Parallèlement une rencontre spécifique avec les chefs de services de la collectivité a eu lieu pour rappeler l'objet du rappel, à l'ordre et favoriser les signalements en interne.

## Fiche action n°6

# L'ABSTENTÉISME SCOLAIRE



### Rappel de la problématique

Dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme, l'Inspecteur d'Académie est amené à s'adresser aux familles d'élèves de moins de 16 ans présentant une scolarisation irrégulière. Conformément à la loi du 5 mars 2007, le Maire est systématiquement informé « des avertissements adressés aux familles ».

### Bilan 2014

Depuis le mois de septembre 2013, Katia Mercier du service Tranquillité, Isabelle Gutin et Romain Lafoux du service Jeunesse interviennent dès le premier signalement pour absentéisme. En effet, Des informations préoccupantes et des suivis sont très souvent en cours lors du deuxième signalement. Si les agents de la ville du Mans rencontrent les familles et démarrent un accompagnement, ce dernier risque de se superposer au travail effectué par les travailleurs sociaux, engendrant ainsi un manque de lisibilité et de cohérence.

Aussi, le fonctionnement suivant a été acté :

- 1°) L'établissement scolaire signale l'absentéisme d'un élève auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie et de l'administration.
- 2°) L'Inspection Académique saisie Monsieur Le Maire.
- 3°) Le service jeunesse prend l'attache du service sociale de L'Inspection Académique.
- 4°) Le service jeunesse contacte la famille.
- 5°) Si accord, rencontre famille / service jeunesse et service tranquillité.
- 6°) Accompagnement du jeune.
- 7°) Retours auprès du service social de L'Inspection Académique et de l'établissement scolaire.

Ce travail s'inscrit dans un travail plus global mené autour de la lutte contre le décrochage scolaire mis en œuvre depuis 2008. La convention liant l'Inspection Académique avec la ville du Mans a été signée le 16 janvier 2014 en mairie. Actuellement elle est en cours de réactualisation.

En 2014, 35 jeunes ont été concernés par ce dispositif. Ainsi, pour ces 35 jeunes, la ville du Mans a reçu une ou plusieurs copies (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> avertissements) des courriers envoyés aux familles.

16 jeunes faisaient l'objet de suivis éducatifs (ASE/AED, PJJ, associatif habilité ...). Comme il l'était convenu, nous n'avons pas engagé de démarches pour ces situations.

- ↪ Contact établi, plusieurs rdv et démarches honorés = retour dans l'établissement pour 4 jeunes ;
- ↪ Contact établi, plusieurs rdv et démarches honorés = pas de réel retour dans l'établissement pour 3 jeunes ;
- ↪ Contact établi et difficile, pas de rdv = accompagnement infructueux pour 5 jeunes ;
- ↪ Aucun contact, plusieurs messages laissés = pas de suite pour 4 jeunes ;
- ↪ Déménagement = pas de suite pour 3 jeunes.

Remarques annexes :

- Les Familles semblent être de plus en plus démunies face à ces situations de « déscolarisation ».
- Les situations sont de plus en plus « lourdes » (problématiques multiples).
- Les jeunes accompagnés ont comme point commun d'être éloignés des pratiques culturelles et sportives.

## Fiche action n°7

# LES ACTIONS DE PRÉVENTION



### Rappel de la problématique

Nous constatons de plus en plus de jeunes présents sur l'espace public, avec une augmentation des faits de dégradations et autres incivilités tel que le non-respect des lieux et des personnes.

### Bilan 2014

En 2014, elles ont eu lieu de façon ponctuelle en fonction des demandes, en fonction des moyens humains disponibles. Cependant, nous continuons dès que possible à intervenir sur demandes des établissements scolaires.

Actions réalisées en 2014 :

- Réunion de rentrée des vacataires écoles : le service tranquillité est maintenant présent à toutes ces réunions, afin d'informer les vacataires sur les possibilités d'intervention dans les activités périscolaires et études du soir pour rappeler aux enfants quelques règles de comportement et de citoyenneté
- Intervention au collège Maroc Huchepie dans une classe de 3<sup>ème</sup> sur le respect et la citoyenneté, action basée sur le rappel des règles minimum de comportement, les missions des agents de la tranquillité. D'autres temps sont prévus avec cette classe en 2015, pour que l'action soit suivie (une intervention d'une heure par mois)

Le groupe de travail sur les mineurs a permis aussi de dégager quelques pistes de travail avec par exemple une exposition citoyenneté que possède la PJJ. Les partenaires du groupe sont tout à fait disposés à mettre du personnel à disposition sur ce type d'actions, et notamment le Conseil Général avec ses éducateurs de prévention. La Sauvegarde est aussi partante. Les choses sont à construire au sein du groupe de travail qui fera rapidement des propositions.

Il est important aussi que les partenaires soient impliqués dans les CESC des établissements scolaires, instances qui permettent de mettre en place des actions de prévention sur différentes thématiques.

Enfin, notons qu'il existe des actions menées soit par un partenaire soit plusieurs sur des établissements scolaires comme le Collège Costa Gavras avec la reconstitution d'un procès.

## Fiche action n°8

# L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS



### Rappel de la problématique

La consommation de programmes audiovisuels violents conduit à des comportements agressifs et à une violence considérée comme un mode de règlement normal des conflits, et ce dès le plus jeune âge.

### Bilan 2014

Cette action a fait l'objet d'un travail transversal mené par 7 services municipaux et leurs élus en 2012. Sur cette base, une consultation pour prestations intellectuelles a été lancée en juin 2013 pour une action inédite en France visant à pérenniser l'éducation aux médias sur le territoire manceau, par un transfert d'expertise vers les acteurs locaux de l'éducation. 3 associations d'éducation populaire développant cette spécialité, fédérées au niveau national pour l'occasion, y ont répondu : CEMEA, FRANCAS et FAL. Le programme comportait 3 axes :

- augmenter la capacité critique des jeunes relativement à leurs consommations médiatiques via les écrans,
- porter à leur connaissance, et à celle de leurs parents, les risques inhérents à ces consommations et les moyens de les prévenir,
- promouvoir les activités alternatives aux écrans, sources de développement et d'enrichissement complémentaires indispensables.

L'opération, soutenue par le FIPD, a été entamée en septembre 2014 mais a dû être stoppée.

Cependant, cette thématique n'est pas abandonnée pour autant, puisque c'est notamment un axe qui est ressorti des travaux menés pour le futur Contrat de ville avec la question de l'accès aux droits, la formation des adultes et les réseaux sociaux.

Enfin, la question de l'éducation aux médias peut être rattachée à la fiche n°4 sur la parentalité.

## Fiche action n°9

# LA MESURE DE RESPONSABILISATION



### Rappel de la problématique

L'échelle des sanctions dans les Collèges et Lycées a été revue et une nouvelle sanction apparaît afin d'éviter au maximum les exclusions. Cette sanction a pour objectif de sanctionner l'élève mais aussi de le responsabiliser par rapport à ses actes ou son comportement.

### Bilan 2014

A l'heure actuelle, nous n'avons toujours pas mis en place la mesure de responsabilisation au sein du service Tranquillité publique.

En effet, malgré les sollicitations des établissements scolaires, nous ne sommes pas en mesure d'accueillir correctement les jeunes concernés par ce type de mesure par manque de moyens humains. Recevoir un jeune dans le cadre d'une mesure de responsabilisation demande beaucoup de temps de préparation de son accueil et de réflexion sur les actions que nous pouvons lui demander d'accomplir.

Par contre, nous commençons depuis quelques semaines à recevoir des jeunes qui sont à la limite de l'exclusion définitive de l'établissement, mais sous forme de stage. D'une certaine façon, nous expérimentons la mesure de responsabilisation sans la nommer ainsi.

Dans le cadre de l'éventuelle signature avec la Direction académique, nous devons être très vigilants sur notre capacité d'accueil en termes de nombre de jeunes et en termes de qualité d'accueil, car c'est un encadrement plus complexe que l'accueil d'un jeune en stage d'observation. La mesure de responsabilisation est avant tout une sanction et il faut donner ce sens à la présence du jeune sur notre service.

Fiche action n°10

## PRÉVENIR LA RÉCIDIVE DES INCIVILITÉS CHEZ LES MINEURS



### Rappel de la problématique

Régulièrement, les équipes de la Tranquillité publique et les travailleurs sociaux sont conduits à intervenir auprès de mineurs coupables de diverses incivilités liées à des phénomènes de groupes. L'absence ou le délai plus ou moins long de réaction sont le plus souvent générateurs d'un sentiment d'impunité dans l'esprit du groupe.

### Bilan 2014

Le GLTD (Groupe Local de Traitement de la Délinquance) mis en place en 2013 avait pour objectif de travailler autour de réponses constructives sur des situations individuelles de mineurs et quelques jeunes majeurs (9 jeunes au total) sur un espace restreint. Ce GLTD a permis de calmer la situation de la rue des Vosges en prenant les situations de façon individuelle mais dans la concertation. Le GLTD qui n'avait pas vocation à perdurer, s'est achevé en avril 2013, estimant que la situation problématique de départ avait été en majeure partie réglée.

Si le GLTD n'existe plus aujourd'hui sous cette forme, une instance du même type l'a remplacé qui permet d'échanger autour de situations de jeunes mineurs pour tenter de trouver des réponses les plus adéquates. Dans cette instance, on trouve un substitut des mineurs, l'Inspection académique, la Police Nationale, la PJJ et la Tranquillité Publique.

Malheureusement, cette instance s'est peu réunie en 2014, non pas qu'il y ait moins de situations problématiques, mais chaque partenaire a été absorbé par d'autres tâches. En tout état de cause le bilan des rencontres de cette instance était plutôt apprécié des participants.

Par ailleurs dans le cadre des rencontres entre coordonnateurs CLSPD, les collègues de Coulaines et Allonnes sont très demandeurs de ce genre de rencontre car des jeunes de leurs communes sont dans des passages à l'acte et l'échange d'information reste compliqué ce qui ne permet pas de travailler sur les situations.

# **AXE 2 :**

# **LE CŒUR DE VILLE**

## Fiche action n°11

# LA CHARTE POUR LA QUALITÉ DE LA VIE NOCTURNE



### Rappel de la problématique

La nuit dans le centre-ville du Mans, les riverains et les usagers subissent des faits graves et parfois violents. Le non-respect des règles de civilité et de bon sens des établissements contribuent à cette ambiance nocturne.

### Bilan 2014

Au total 280 établissements ont souhaité être signataire de la Charte depuis sa création. Aujourd'hui nous comptons 166 établissements signataires en activité dont 96 en cœur de ville et 28 dans la Cité Plantagenêt.

17 établissements qui ont souhaité signer la Charte mais ont obtenu un refus de la part de la Préfecture ou de la Mairie pour divers motifs (atteinte à l'ordre public, troubles de voisinage, manquements à la réglementation....) toutefois 3 de ces établissements ont pu se régulariser et sont désormais signataires. Pour la première fois, cette année, un établissement s'est vu retirer sa Charte suite aux nombreuses plaintes du voisinage pour tapage nocturne.

Les horaires de fermeture : Le nombre d'établissements sous régime dérogatoire de fermeture à 2h ou 4h est constant par rapport à l'année dernière. 27 établissements possèdent une dérogation à 2h et 3 établissements sont en cours d'instruction, 12 établissements possèdent une dérogation à 4h. Ce régime dérogatoire concerne 35 établissements tous signataires de la Charte pour la qualité de la vie nocturne.

11 discothèques ont l'autorisation ministérielle de fermer à 7h dont 9 sont signataires. Cette année, deux discothèques ne sont plus signataires de la Charte suite au changement de gérance de ces deux établissements (Pour rappel la signature de la Charte n'est pas transmissible d'un gérant à l'autre). Ces établissements seront informés de la Charte pour une éventuelle signature.

### L'action du service Tranquillité Publique :

Le service Tranquillité Publique, dans le cadre de la Charte pour la qualité de la vie nocturne, est chargé de l'accompagnement des gérants de débits de boisson mais est aussi garant du respect de la réglementation.

En 2014, deux contrôles nocturnes municipaux ont permis de constater des infractions à la réglementation principalement liées aux horaires de fermeture, à l'émergence de musique sur la voie publique ou aux incivilités engendrant des nuisances pour le voisinage (cris, klaxon, urine, vomis). Ces constats concernaient peu d'établissements mais étaient récurrents et concomitants avec les plaintes du voisinage pour tapage nocturne.

### La mise en œuvre de la vidéosurveillance

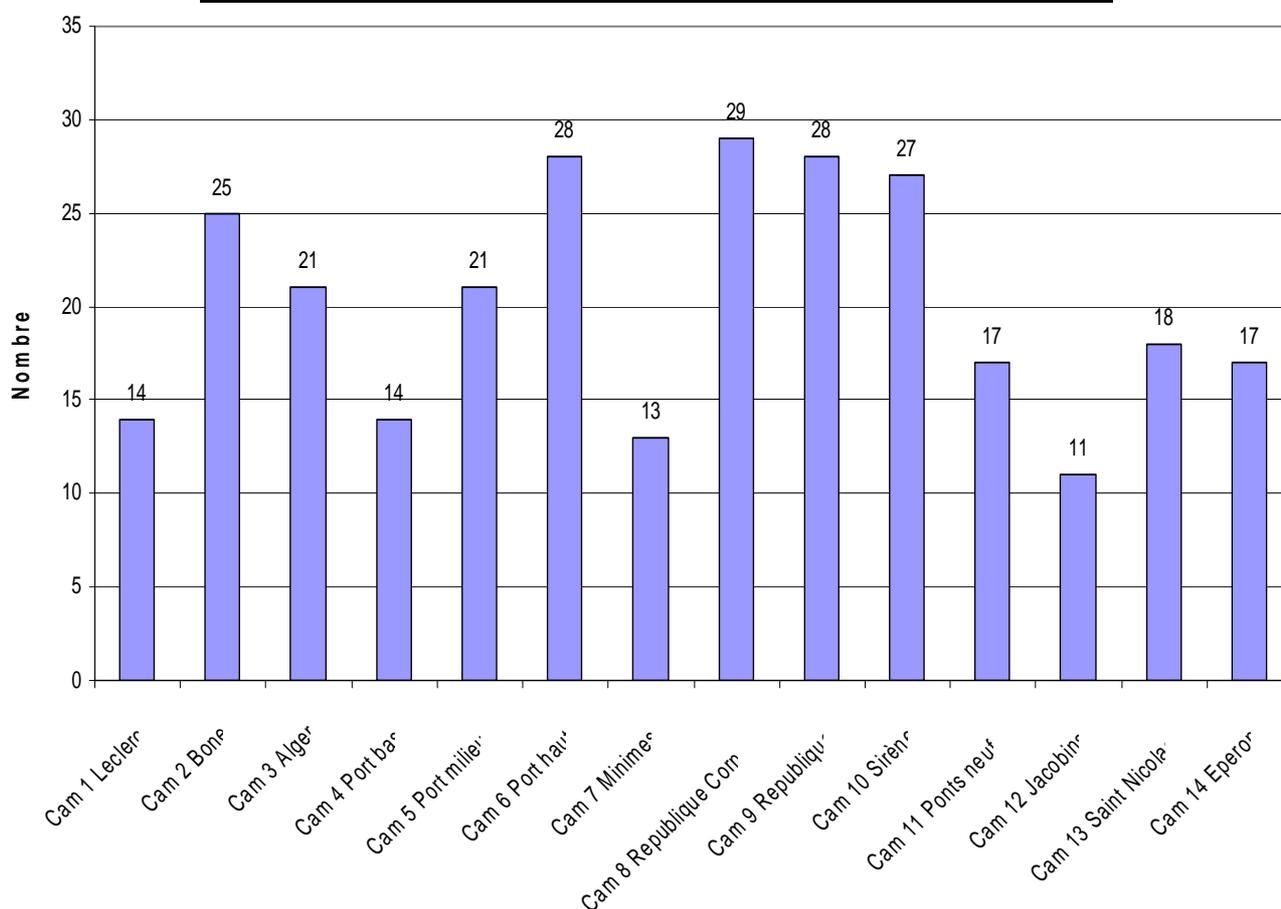
La Municipalité poursuit le développement de la vidéosurveillance de ses équipements. Ainsi, en 2014, la MPT Jean Moulin et le restaurant scolaire du Gué-Bernisson ont été placés sous vidéosurveillance dans le cadre d'opérations cofinancées par le FIPD.

L'année 2014 a vu la poursuite de l'exploitation du dispositif de vidéosurveillance nocturne du cœur de ville. Le Comité de suivi et d'évaluation du dispositif s'est réuni le 27 novembre 2014 pour dresser le bilan de l'année 2014 :

- 94 réquisitions du 1/01/2014 au 21/11/2014 (dont 90 de la police et 4 de la gendarmerie)
- 9 réquisitions spécifiques depuis 2013

L'exploitation des images réquisitionnées permet une étude et une aide supplémentaire à la résolution des affaires. On peut, notamment, citer un fait de violence avec arme blanche place d'Alger ou des agressions Place de la Sirène, Place de la République.

Nombre d'extractions par caméra du 01 janvier au 21 novembre 2014



## Fiche action n°12

# LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES NOCTURNES



### Rappel de la problématique

La problématique des nuisances sonores, une des préoccupations de la vie nocturne au Mans. Expérimenter un système de sondes acoustiques. Il s'agit d'installer des capteurs sur les terrasses des établissements afin d'enregistrer en permanence le niveau sonore émis à la sortie des bars. Mise en place d'un système d'alerte automatique des patrons d'établissements lorsque le niveau sonore est supérieur au seuil.

### Bilan 2014

Le service Santé Environnement développe toujours son activité autour de la thématique du son. Les services reçoivent de nombreuses plaintes liées aux nuisances sonores. Des contrôles de son sont toujours effectués dans les établissements et également dans les logements des plaignants. Environ dix contrôles acoustiques ont été réalisés en 2014.

Même si les plaintes de voisinage regroupent des nuisances sonores quelle que soit l'heure des constats, le tapage nocturne demeure néanmoins la préoccupation première puisqu'elle engendre pour les usagers, à plus ou moins long terme, des troubles de la santé physique ou mentale.

Concernant les nuisances sonores nocturnes, on constate certes quelques émergences de musique amplifiée sur la voie publique émanant des établissements de nuit mais les principales nuisances sont dues aux incivilités des usagers, clients ou non de ces établissements.

En effet, lors des contrôles nocturnes municipaux, on peut constater, une clientèle qui parle fort sur les terrasses, générant un brouhaha incessant dans certaines rues de la ville mais aussi des groupements d'individus, plus ou moins jeunes extrêmement bruyants (cris, rires, chants, klaxons...).

Le projet d'étudier le paysage sonore de la ville par un système de sondes acoustiques présenté dans le rapport de la Tranquillité Publique de 2013 n'a pas avancé notamment du fait de l'absence pour maladie du seul ingénieur son de la Collectivité. Nouveauté 2014 : achat d'un nouvel appareil.

## Fiche action n°13

# LES PUBLICS DANS LA RUE



### Rappel de la problématique

La thématique du public marginal présent en journée dans la rue est complexe. Plusieurs associations et structures agissent au quotidien mais on constate un manque de coordination dans les actions menées.

### Bilan 2014

Une nouvelle équipe de 3 médiateurs a vu le jour en juillet 2014, avec des missions plus tournées vers la médiation et le suivi des personnes en errance. Ils assurent aussi le suivi de situations complexes que les agents de tranquillité n'ont pas le temps de traiter.

Ainsi, sur la problématique de la rue de Turquie, les agents de médiation, parce qu'ils ont une tenue différente ont réussi à entrer en relation plus facilement avec les jeunes qui sont présents sur ce secteur.

Les agents de médiation agissent en soutien à leurs collègues agents de tranquillité, c'est une plus-value en termes de complémentarité d'actions.

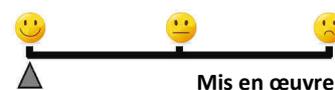
Enfin, dans le cadre de la nouvelle organisation du CLSPD, un groupe de travail spécifique sur les personnes à la rue sera créé en 2015 et animé par M. CALIPPE.

# **AXE 3 :**

# **LA VIE DES QUARTIERS**

Fiche action n°14

## LA ZONE DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE DU MANS



### Rappel de la problématique

La dégradation des indicateurs sur plusieurs quartiers du Mans a conduit la Municipalité à déposer une demande de classement en Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP). A l'issue de l'examen de la situation mancelle, les quartiers Sablons, Ronceray, Glonnières et Bellevue ont été retenus par le gouvernement au titre des ZSP.

### Bilan 2014

Le suivi de la ZSP relève avant tout des actions menées par la DDSP en lien avec la Préfecture de la Sarthe et les services de M. Le Procureur de la République.

Le service Tranquillité publique de la ville du Mans contribue pleinement aux dispositifs mis en œuvre. Afin d'améliorer, les liens avec la Population autour de la thématique de la Tranquillité publique, la Ville du Mans a mis en place des Comités ZSP qui associent les représentants de l'Etat, de la Ville du Mans et les représentants des habitants des quartiers classés en ZSP. Depuis les premières réunions de comités de quartier ZSP qui ont été installés fin 2013, il n'y a pas eu d'autres rencontres du fait des échéances électorales.

Le classement en ZSP a permis d'obtenir des renforts de CRS sur certaines périodes plus sensibles ainsi que la création d'une brigade canine de 4 chiens dont un chien spécifique à la recherche de stupéfiants.

D'autre part, un délégué à la cohésion police population a été mis en place et travaille en collaboration avec le Service Tranquillité Publique. L'année 2014 a permis de développer la complémentarité des actions.

Ainsi, une action conjointe a été menée entre le DCPD et le service Tranquillité Publique auprès d'un public plus fragile (personnes âgées) qui est la cible facile d'un certain nombre de malfrats. L'objectif était qu'ils acquièrent quelques réflexes dans leurs comportements quotidiens afin de se prémunir. L'autre objectif était qu'ils repèrent leurs interlocuteurs privilégiés auxquels ils peuvent faire appel en cas de problème. Une cinquantaine de personnes étaient présentes et ont pu être rassurées, conseillées et avoir des réponses précises sur leurs questionnements quotidiens, notamment leurs craintes et leurs difficultés quant au démarchage à domicile.

Fiche action n°15

## LA PRÉSENCE DE PROXIMITÉ



### ■ Rappel de la problématique n°1

Volonté de la collectivité de maintenir ses effectifs de terrain (Agents Tranquillité Publique et gardes urbains) en travaillant sur la réduction de la part des agents en Contrats aidés.

### Bilan 2014

Titulaires CDD	Evolution des contrats aidés		Effectif total
48 + 1 CCD	4 Adultes relais	Echéance 2017 - 2 sur des postes d'Agent de Tranquillité - 2 sur des postes de Médiateurs sociaux	57
	3 Emplois d'avenir	Échéance 2016	
	1 C.A.E /C.U.I	Échéance 2015	

La Collectivité maintient toujours ses effectifs de terrain avec 57 agents de Tranquillité publique, tous formés à plusieurs thématiques. L'objectif de réduire le nombre de Contrats aidés a été tenu. Par ailleurs, il y a toujours, en complément, une équipe dédiée parcs et jardins ainsi que l'équipe du pôle épaves qui compte 4 agents de terrain et 1 agent administratif.

### ■ Rappel de la problématique n°2

Poursuivre la réflexion sur les évolutions du service Tranquillité publique tant en terme d'organisation que de missions des agents.

### Bilan 2014

Une nouvelle équipe de 3 médiateurs a vu le jour en juillet 2014, avec des missions plus tournées vers la médiation et le suivi des personnes en errance.

### ■ Rappel de la problématique n°3

Mise en place d'une permanence accueil au niveau du secteur Epine Chasse Royale. Ce service aux habitants sera pris en charge, à tour de rôle par des agents de Tranquillité dans le cadre d'une expérimentation d'une année.

### Bilan 2014

Permanence fermée depuis juin 2013 du fait d'un bilan négatif en termes de fréquentation. Par contre, nous travaillons à la mise en œuvre d'une Cellule Tranquillité publique joignable par téléphone (mise en œuvre au 1<sup>er</sup> trimestre 2015).

■ **Rappel de la problématique n°4**

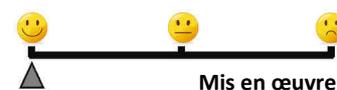
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de formation des Agents de la Tranquillité publique permettant d'adapter la formation des agents aux réalités du terrain et à l'évolution de leurs missions.

**Bilan 2014**

Nom de la formation	Contenu	Durée	Nombre d'agents
Agent de Tranquillité	Pouvoirs de police du Maire, droits à la personne, le rappel à la règle/à la loi (jeux de rôle) Travailler sur l'attitude à avoir lors d'actes de violence, de contacts physiques Lutte contre le sexisme L'image de l'agent de tranquillité/le port de la tenue/le maintien Les partenaires (table ronde)	8 jours	10
Relation à l'usager et situations conflictuelles	Appréhender son rôle d'agent du service public porteur de l'image de la collectivité. Savoir utiliser des moyens de communication efficaces dans différentes situations relationnelles avec l'usager Comprendre l'agressivité et être capable d'adapter son comportement afin de mieux maîtriser les situations difficiles	4 jours	6
Chiens dangereux	Connaître la réglementation sur les chiens Mieux appréhender l'approche d'un chien (par la pratique). Savoir quels comportements adopter face à un chien Agir ou réagir de façon appropriée en cas d'attaque	2 jours	prévus en janvier 2015
PSC1	Protection, alerte, différentes situations (plaies, accident, brûlures...)	1,5 jour	1 <sup>er</sup> trimestre 2015
Se sensibiliser à son environnement territorial	Le service public et ses caractéristiques : égalité, continuité, mutabilité, adaptabilité ; la notion d'intérêt général La relation aux usagers, aux élus L'organisation administrative en Pays de la Loire Les compétences des collectivités territoriales en général (et d'une collectivité en particulier pour les formations organisées en « intra »). La prise de décision : circuit et rôle des acteurs et partenaires Les droits et devoirs des fonctionnaires territoriaux Le fonctionnaire territorial : statut, carrière, rémunération, mobilité, formation. Les instances représentatives du personnel Responsabilité administrative et pénale en matière d'hygiène et de sécurité ...	2 jours	6

## Fiche action n°16

# LES DISPOSITIFS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



### Rappel de la problématique

De nombreuses actions de prévention sont menées directement par les acteurs de terrain, soutenues par les dispositifs de politique de la Ville. Le maintien de ces initiatives est une priorité.

### Bilan 2014

Grâce notamment à l'arrivée du tramway et aux nombreux travaux de rénovation qui ont eu lieu, les quartiers présentant le plus de difficultés sociales et économiques sont encore mieux intégrés à notre entité communale. Au-delà d'indicateurs parfois préoccupants, ces quartiers sont riches, dynamiques, tant par les habitants qui y vivent que par les projets qui y sont menés.

Les liens sociaux favorisant le vivre ensemble, présents sur ces quartiers, doivent être soutenus par des actions permettant aux habitants de mieux y vivre et de s'y épanouir. L'emploi est un enjeu majeur, mais aussi l'éducation, la tranquillité, l'accès aux droits.

Tous les domaines d'intervention font l'objet d'un travail spécifique dans les quartiers qui en ont le plus besoin. C'est dans ce contexte que la Ville du Mans est engagée dans la réforme de la Politique de la Ville afin de poursuivre le travail de réduction des inégalités sociales. En 2014, tous les acteurs ont poursuivi leur réflexion pour préparer le nouveau Contrat de Ville, qui sera signé en 2015.

En attendant la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire de la Politique de la ville, l'année 2014 a vu les dispositifs favorisant le développement social des quartiers se poursuivre :

- **Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)** : contrat signé en 2007, il vise à améliorer les conditions de vie dans ces quartiers. Une centaine d'actions est mise en place par près de cinquante structures, essentiellement associatives, accompagnées par la Mission DSU.

Le quartier de Bellevue connaît un début de redynamisation grâce à la mise en place d'activités éducatives. La démarche de développement engagée pourra s'appuyer sur la Maison de Quartier Georges Moustaki.

Sur l'Épine, le travail de coordination des acteurs n'a pas eu de réalisations concrètes faute d'un moteur à même d'entraîner les partenaires.

- **Le Programme de Réussite Educative (PRE)** : ce dispositif, ouvert en 2007, a vocation à répondre aux difficultés éducatives rencontrées par les familles des quartiers prioritaires. Il mobilise une équipe pluridisciplinaire, animée par la Mission DSU, autour d'enfants et adolescents présentant des signes de fragilité. Les partenaires proposent un plan d'interventions adaptées à chaque situation individuelle, négocié avec le jeune et sa famille. Ils recourent à des ressources de droit commun ou à des actions spécifiques mises en place grâce au dispositif..

- **Les Programmes de Rénovation Urbaine (PRU)**: aux côtés du CUCS et du PRE, les PRU, dans lesquels la Ville du Mans est engagée, visent l'amélioration des conditions de vie des habitants par des actions sur le logement et l'aménagement des espaces.

De nouveaux dispositifs sont apparus comme le CDAD sur les Sablons par exemple, qui favorise la réduction des inégalités sur le territoire manceau.

Fiche action n°17

## LES ÉTUDES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE



### Rappel de la problématique

Lors des grands projets de rénovation urbaine (démolitions, réaménagements, réhabilitations) la question de la sécurité publique n'est pas forcément prise en compte et on observe lors des usages des lieux que cela pose des problèmes dans la sécurisation et la sécurité des lieux.

### Bilan 2014

Aucune étude réalisée en 2014, car le service Tranquillité Publique n'a pas été sollicité.

Fiche action n°18

## LE GARDIENNAGE DE NUIT



### Rappel de la problématique

Le Mans Métropole finance des opérations de gardiennage de nuit par une société privée dans le patrimoine manseau de Le Mans Habitat. Permettre au gardiennage de nuit de s'adapter aux évolutions des territoires et d'être au plus près des faits qui se produisent, en leur donnant plus de flexibilité et de mobilité dans leurs interventions.

### Bilan 2014

Désormais, cette action est directement financée par le Mans Habitat dans le cadre de sa politique de Tranquillité publique. Le Mans Habitat en assure le pilotage cependant le service Tranquillité reste associé à l'activité notamment sur des dossiers spécifiques.

L'objet du gardiennage est resté le même, à savoir, la présence de nuit rassurante et sécurisante.

Fiche action n°19

## LA PRÉVENTION DES INCENDIES



### Rappel de la problématique

Depuis plusieurs années, nous constatons sur la ville une augmentation des incendies de véhicules et de containers. La Collectivité entend développer des programmes d'action permettant de diminuer ces faits.

### Bilan 2014

La mise en place des containers enterrés et la modification des horaires de ramassage des ordures ménagères a conduit à une baisse importante du nombre d'incendies de containers (29 en 2014).

Il en est de même pour les incendies de véhicules grâce à l'action de l'équipe du Pôle « épaves » qui a pris en charge 576 véhicules dans le cadre de la fourrière automobile.

### Nombre de véhicules mis en fourrière sur les 11 premiers mois de 2014

- Marchés de la Ville	377
- Voie publique	109
- Parkings privés ouverts à la circulation publique	90

Fiche action n°20

## UNE CHARTE ENTRE LA VILLE DU MANS ET LES BAILLEURS SOCIAUX



### Rappel de la problématique

Les agents de Tranquillité Publique de la ville du Mans sont régulièrement interpellés pour intervenir sur le patrimoine des bailleurs sociaux. Toutefois leurs interventions s'effectuent en dehors d'un cadre légal établissant clairement les compétences de chaque partenaire.

### Bilan 2014

La Charte entre la Ville du Mans et les bailleurs sociaux a été signée le 22 Février 2013. Pour finaliser cette charte, une convention autorise l'ensemble des agents de Tranquillité de la Ville du Mans à intervenir dans le patrimoine des bailleurs sociaux pour une action de médiation. Cette convention est annuelle et son renouvellement se fera très prochainement.

Dans le cadre de la charte et afin de faciliter les interventions des agents de tranquillité, les bailleurs ont fourni au service tranquillité les badges d'accès à leur patrimoine. Des fiches navettes sont envoyées pour chaque demande d'intervention, ce qui permet une plus grande réactivité dans les actions de médiation.

Dans l'immédiat, le bilan collectif n'a pas été réalisé. Cependant, le travail sur le terrain est effectif avec une quarantaine de sollicitations avec l'outil fiches navettes pour :

- occupation de hall ;
- véhicules épaves ;
- conflits de voisinage ;
- présence de personnes en errance dans les parties communes ;
- conflits de voisinage.

Une nouvelle convention sera signée pour 3 ans dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

Fiche action n°21

## UNE CHARTE ENTRE LA VILLE DU MANS ET LES BAILLEURS PRIVÉS



### Rappel de la problématique

La Ville du Mans est quotidiennement saisie sur des problèmes de conflits et nuisances de voisinage, et en particulier sur le domaine privé. Actuellement les interventions s'effectuent ponctuellement en dehors d'un cadre légal établissant clairement les compétences de chaque partenaire.

### Bilan 2014

Une convention réunissant 9 syndicats de copropriétés est signée depuis le 6 février 2014. Cette convention permet de poursuivre le travail déjà engagé entre le service tranquillité publique et les syndicats.

Pour 2014, environ 30 sollicitations de la part des syndicats pour :

- Occupation dans les halls / parkings
- Présence de marginaux
- Conflits de voisinage
- Nuisances sonores
- Aboiements
- Tags sur façade
- Dégradations sur véhicules
- Enlèvements de véhicules épaves

Une nouvelle convention sera signée pour 3 ans dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

Fiche action n°22

## LES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES LIÉES A UN TERRITOIRE



### Rappel de la problématique

Sur certains secteurs de la ville, nous constatons des problématiques cycliques et récurrentes qui sont préjudiciables à la tranquillité des habitants. En fonction des situations, des faits et de leur évolution, mise en réseau de l'ensemble des acteurs concernés afin de trouver les orientations les plus adéquates.

### Bilan 2014

Nombre de situations spécifiques sont traitées dans le cadre des réunions mensuelles Tranquillité. Ensuite, en fonction des compétences et des actions à mettre en place différents partenaires sont sollicités pour résoudre la problématique.

Il n'y a pas de règle sur la composition de ces réunions qui consiste à traiter des situations uniques qui nécessitent des interventions particulières quand tous les leviers classiques n'ont pas permis de régler la situation.

L'exemple du Passage des Arcades est une situation très concrète d'un travail commun entre la Préfecture, la Police, la Ville, la Mancelle d'Habitation et Citya. Ce partenariat a permis d'apaiser le secteur.

Le même type de travail est actuellement en cours rue de Turquie. La configuration des lieux est singulière (cantine, école maternelle et élémentaire, kiosque, terrain multisports, local jeunes de la rue Belgique, logements ...). Le restaurant scolaire a subi de nombreuses dégradations. Diverses actions ont été engagées : présence accrue des agents de Tranquillité Publique avec un travail de proximité avec le personnel de la restauration ; ouverture du local jeunes, mise en place de vidéosurveillance du bâtiment. Une réunion avec l'ensemble des partenaires agissants a permis de montrer un apaisement des tensions et d'esquisser des pistes pour un travail de prévention en 2015.

De la même façon, un travail spécifique sur la Place de la République s'est mis en place en toute fin d'année 2014.

Fiche action n°23

## LES LOCAUX D'ACCUEIL DU SOIR ET L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES



### Rappel de la problématique

L'oisiveté chez certains jeunes sur les quartiers de la ville pose un certain nombre de difficultés plus ou moins grandes : occupations des squares ou/et parties communes des immeubles qui troublent la tranquillité des habitants la nuit, par exemple.

### Bilan 2014

Pas de changements notables pour l'année 2014. Nous avons toujours une forte fréquentation des gymnases en soirée et une plus faible fréquentation sur les lieux d'accueils ouverts de 21h à 01h.

Une réflexion a été engagée pour le transfert des lieux d'accueil du soir au service Tranquillité publique.

Pour la partie insertion, les chantiers ont été transférés à Le Mans Métropole.

Fiche action n°24

## LES PEINES ALTERNATIVES



### Rappel de la problématique

Au-delà des actions préventives de terrain menées pour lutter contre la délinquance, il faut aussi mener des actions visant à lutter contre la récidive. La Ville du MANS bénéficie à cet égard d'une habilitation pour recevoir des personnes condamnées à des peines alternatives à l'emprisonnement.

### Bilan 2014

Le Service Tranquillité Publique a accueilli 4 groupes de personnes condamnées à un stage citoyenneté. Ce partenariat avec le SPIP a pour objectif de rappeler à ces personnes un certain nombre de règles sur la citoyenneté et de leur expliquer le fonctionnement politique et administratif d'une collectivité avec l'importance du vote pour un citoyen.

Dans le prolongement, certains groupes passent une demi-journée sur le terrain avec les agents de tranquillité afin de découvrir leur métier sur le terrain.

Enfin, concernant le partenariat avec le SPIP, l'ensemble des agents du Service Tranquillité a bénéficié d'une intervention de 2 heures du Directeur, qui a présenté sa structure, ses missions et le système pénitentiaire avec le détail de l'ensemble des peines alternatives. Cette intervention était utile et nécessaire pour les agents de terrain qui côtoient dans leur public des personnes qui ont eu ou ont encore à faire avec la justice.

## AXE 4 :

# LA SECURISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN

Fiche action n°25

## LE COMITÉ DE PRÉVENTION SETRAM



### Rappel de la problématique

Le réseau de transport en commun de Le Mans Métropole est également victime d'actes d'incivilités et de délinquance que la SETRAM ne peut pas résoudre seule.

### Bilan 2014

La Setram poursuit le pilotage de la Commission Prévention Environnement chaque trimestre avec les mêmes partenaires (Tranquillité Publique, Police, Gendarmerie, SDIG, Procureur de la République, Préfecture). Les critères d'évaluation sont identiques à ceux des années précédentes. Cette commission a été créée en 1995. Au cours des réunions, une évaluation du nombre d'incident est évoquée.

L'ensemble des incidents recensés sur le réseau sont communiqués chaque semaine à ces mêmes partenaires.

Le nombre d'incidents enregistrés sur le réseau Setram est d'une grande stabilité par rapport à l'année dernière : 329 incidents ont été enregistrés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre 2014 contre 324 sur la même période en 2013.

### **Ventilation des incidents par nature**

#### **Comparatif du 1er janvier au 30 septembre 2013 et 2014**

	<b>1er janvier 30 septembre 2013</b>	<b>1er janvier 30 septembre 2014</b>	<b>Δ %</b>
<b>Nombre d'incidents (hors perturbations de circulation)</b>	<b>324</b>	<b>329</b>	<b>1,54%</b>
Agressions	25	27	0,08
Litiges	44	35	-20,5%
Vandalisme M.R.	33	34	3,0%
Vandalisme M.F.	164	176	7,3%
Perturbations d'exploitation	37	33	-10,8%
Perturbations de circulation	18	23	27,8%
Vandalisme autres lieux	3	1	-66,7%

Fiche action n°26

## LA PRÉSENCE HUMAINE SUR LE RÉSEAU SETRAM



### Rappel de la problématique

Une augmentation des comportements inadaptés sur le réseau bus et tram avec des difficultés pour les vérificateurs de gérer ceux-ci en plus de leurs missions.

### Bilan 2014

En plus des actions existantes en lien avec la Police nationale et le Service Tranquillité publique, création au 1<sup>er</sup> septembre 2013 d'un service de médiation au sein de la SETRAM dont les missions sont nombreuses en particulier en soirée :

Ils sécurisent les clients et les agents par leur visibilité, assistent, informent et aident les voyageurs. Ils assistent également le PCC en assurant la gestion des flux des voyageurs notamment dans les stations à forte fréquentation. Des missions qui sont également menées en coordination avec le service de la Tranquillité publique notamment à la Gare Nord, Saint Martin aux heures de pointes le matin ou encore l'Université et le Lycée sud aux sorties de cours.

Ils renseignent l'entreprise sur l'état et la disponibilité des équipements (embarqués ou non).

Ils interviennent préventivement sur des situations génératrices de tension et mènent des interventions en cas de problèmes comportementaux :

- Sur la ligne 20 entre Le Mans et Aigné
- Sur la ligne 24 entre Le Mans et Mulsanne
- Sur la ligne 16 entre Le Mans et Allonnes
- Sur les navettes scolaires entre Le Mans et Sargé

Ils font respecter les règles d'usage des transports y compris lorsque cela concerne la validation et l'achat de titres de transport. Ils participent également aux opérations de contrôle préventif des titres de transport en collaboration avec le service contrôle.

Fiche action n°27

## LES ACTIONS DE PRÉVENTION SETRAM



### Rappel de la problématique

Le bilan des comportements et des incivilités a conduit la SETRAM à engager des actions de prévention complémentaires aux dispositifs existants.

### Bilan 2014

#### Les actions de prévention :

Les médiateurs pilotent les actions de valorisation du réseau menées en particulier auprès d'un public jeune en collaboration avec différents partenaires (Mission socio-éducative, Service jeunesse, Sauvegarde Mayenne/Sarthe, Service Tranquillité publique, Direction du développement ainsi que certains établissements scolaires ...) :

- Procès-reconstitué (intervention en milieu scolaire collège Anne Franck, Costa Gavras et A. Fournier).
- Rallies découverte et prévention.
- Stop à la violence en partenariat avec le Club CS Sablons Gazonfier.
- Projet mené en collaboration avec l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail du circuit.

La vidéo-protection fait également partie des outils préventifs

La grande partie des arroseurs a été remplacée sur le réseau ce qui a permis de réduire considérablement le nombre d'actes de vandalisme.

#### Projets :

Étendre l'action des médiateurs en milieu scolaire notamment avec une reprise des actions CM2 menées jusqu'alors par le service commercial dans le cadre des actions de valorisation.

## AXE 5 :

# LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Fiche action n°28

## SUIVI DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES



### Rappel de la problématique

Déficit d'information concernant la situation sur les violences faites aux femmes et intrafamiliales. Il est proposé de réunir des informations destinées à être rediffusées auprès des partenaires dont les agents de terrain de la collectivité et de former les personnels de terrain sur ces questions

### Bilan 2014

Le personnel de la Tranquillité publique a été formé depuis 3 ans soit par le planning familial sur la question genre et sexualité soit sur les enfants témoins de violences, afin d'avoir une meilleure connaissance du phénomène et pouvoir orienter et relayer auprès des structures associatives compétentes.

Par ailleurs, le Service Tranquillité publique est quelquefois sollicité sur les questions de femmes victimes de violences. Dans ces cas-là nous avons accompagné les personnes vers l'espace Gisèle Halimi et vers le commissariat de Police pour des dépôts de plaintes, car ce sont des situations où nous constatons que la démarche de plainte est très difficile.

L'effort est à poursuivre en termes de formation, permettant d'appréhender ces questions très délicates. La formation devra contenir une partie sur la connaissance plus fine des structures existantes, permettant d'orienter le plus efficacement possible ces personnes fragilisées.

Fiche action n°29

## LE SOUTIEN AUX VICTIMES



### Rappel de la problématique

Les femmes victimes de violence sont de plus en plus nombreuses à demander de l'aide. Certes, il y a une progression du phénomène, mais surtout ces femmes osent en parler et sortent de leur isolement et culpabilité ; d'où une nécessité de faire évoluer les dispositifs de prise en charge.

### Bilan 2014

Les 3 associations situées dans l'espace Gisèle Halimi, reçoivent une subvention annuelle de fonctionnement ordinaire de la collectivité :

- CIDFF : 6 000 Euros
- Le mouvement du nid : 800 euros
- SOS FEMMES ACCUEIL 72 : 1 500 Euros

Elles reçoivent aussi des subventions sur projets/actions dans le cadre du CUCS/politique de la Ville.

Le projet de reconfiguration de l'espace Gisèle Halimi est toujours d'actualité mais n'a pour le moment pas abouti car il nécessite une meilleure concertation entre les associations utilisatrices de ce Pôle associatif.

Fiche action n°30

## LE « RESPECT DES PERSONNES ET L'ÉGALITÉ DES SEXES » ACTIONS ÉDUCATIVES



### Rappel de la problématique

Prévenir des violences (dont la prostitution, cf. plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2011-2013), implique d'agir en amont auprès des plus jeunes, y compris avant la période de l'adolescence. De multiples actions existent aujourd'hui, menées par des associations (ex : le planning familial, le RGS) et des structures (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté des établissements scolaires) mais elles ne sont sans doute pas suffisantes.

### Bilan 2014

Depuis des années de nombreuses actions sont mises en place par les différents acteurs auprès des publics jeunes mais aussi des professionnels, soit dans le cadre scolaire soit dans le cadre de grandes manifestations comme le Forum jeunes.

Il serait souhaitable de faire un recensement très précis de celles-ci et d'en établir un bilan. Ce travail exhaustif pourra se faire dans le cadre d'un groupe de travail dédié mais qui ne viendra pas se substituer à l'existant.

## AXE 6 :

# LA PROBLEMATIQUE ALCOOL

Fiche action n°31

## ACTIONS DE PRÉVENTION DE L'ALCOOLISME



### Rappel de la problématique

Des actions sont régulièrement menées auprès de différents publics en termes de prévention mais l'effort doit être maintenu. En effet, la consommation de toxiques et en particulier l'alcool, notamment chez le jeune reste problématique.

### Bilan 2014

La Direction Départementale du Territoire et les Service Tranquillité Publique et Santé Environnement de la Ville du Mans se sont associés à une action de prévention en direction de la clientèle des débits de boissons, en mettant à disposition des établissements volontaires, des éthylotests chimiques pour une distribution gratuite à la clientèle.

Pour compléter cette action, le 18 janvier 2014 les agents des services municipaux ont proposé une action de 00h à 3h en direction de la clientèle des établissements. L'objectif était d'aller à la rencontre des personnes en leur proposant un éthylotest gratuitement et de les prévenir des dangers de l'alcool.

### BILAN INTERVENTION « soufflez et vous saurez » nuit du 17 au 18/01/2014

- Environ 300 éthylotests distribués
- 2 secteurs très différents (publics)
- Horaires de déambulation : 00h- 2h 45

### Sur les deux secteurs :

- Discours de prévention en général
- créneau horaire : possibilité de commencer avant 00h00(22h/23h) mais pas après 3h du matin, public plus réceptif (soit alcoolisé, soit fatigué, en tout les cas plus dans une écoute/prévention)

### Secteur 1 : Alger/Port

- public calme et à l'écoute
- plutôt moins de 25 ans /pas dans la consommation
- plutôt réceptif à un discours de prévention
- public déjà sensibilisé à la problématique
- « chuters » et démarche de prévention pas incompatibles
- Demande préservatifs

### Secteur 2 : Sirène/Ponts neufs

- un public différent / plus consommateur de substances
- consommation de bouteille sur la voie publique

- Sirène/Barillerie : moins de 30 ans /consommation « à outrance »
  - Ponts neufs : mélanges hommes/femmes plus âgés déjà alcoolisés
  - Ambiance bruyante
  - Bruyants au départ puis dispersion des groupes
  - Altercations possibles des individus
  - Pas mal de jeunes des quartiers
- 
- Action plutôt perçue positivement dans l'ensemble ;
  - Félicitations de nombreux jeunes pour cette action ;
  - Aucun souci sur le fait que ce soit 4 femmes qui soient présentes ;
  - Limite entre la gestion des ERP (charte) et prévention.

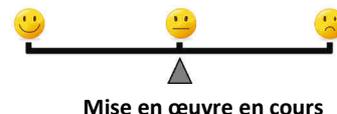
Perspectives :

Dans le cadre du CLS et en lien avec la stratégie territoriale, le SSE travaille actuellement sur la mise en place d'un dispositif de prévention en Centre ville « prévention par les pairs » [cf. page 47].

<b>PREV'AMBULE - Dispositif de prévention par les pairs</b>	
<b>Intervenants</b>	Service Santé Environnement et Service Tranquillité Publique de la ville du Mans Une équipe d'agents de prévention par les pairs formés.
<b>Thématiques</b>	Réduction des risques en milieu festif et lutte contre les addictions
<b>Besoins repérés</b>	Le Centre ville du Mans est fréquenté en soirée par les étudiants les jeudis et par de jeunes actifs les vendredis et samedis soirs. Lors de ces soirées l'alcool et d'autres substances psychoactives peuvent être consommés de façon excessive, ce qui entraîne parfois des conduites à risques.
<b>Objectifs généraux</b>	Mise en place d'un dispositif de prévention et de réduction des risques auprès des jeunes Manceaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- En amont des soirées à la sortie des établissements scolaires</li> <li>- En soirées lors des rassemblements sur l'espace public et en milieux festifs</li> </ul> De jeunes étudiants formés vont à la rencontre d'autres jeunes pour les sensibiliser et les informer sur les risques liés aux consommations excessives (alcool et d'autres produits) et des conduites à risque en général (risques sexuels, auditifs, sécurité routière...) : Prévention par les pairs.
<b>Objectifs opérationnels</b>	Prévenir des conduites à risque chez les jeunes en milieu festif. Favoriser la tranquillité des habitants du centre-ville. Mettre en œuvre une démarche active auprès des jeunes ayant pour but la prévention santé et le vivre ensemble ; <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer et sensibiliser sur les thématiques de santé générales</li> <li>- Accompagner les jeunes lors des soirées festives.</li> <li>- Garantir une présence sur les lieux de rassemblement et de consommation.</li> <li>- Vulgariser les discours de prévention</li> <li>- Interpeller sans moraliser les jeunes sur leurs conduites</li> <li>- Inciter et accompagner les changements de comportement à plus ou moins long terme.</li> </ul> Dispositif permettant l'observation des pratiques festives des jeunes en centre ville et ainsi permettre la mise en place d'actions adaptées.
<b>Contenu</b>	Action de prévention des « conduites à risques en soirée ». Des étudiants formés à la prévention, intervenant auprès des jeunes : Prévention par les pairs. Trois temps d'intervention : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. En amont des soirées à la sortie des établissements scolaires (16h30 – 18h00) Préparation des soirées à venir et discussions sur les soirées passées. Mise à disposition de matériel de réduction des risques (alcootest, préservatifs, bouchons d'oreilles...).</li> <li>2. En début de soirée, essentiellement les jeudis et vendredis en périodes scolaires (20h00-23h00) : Déambulation sur les lieux de rassemblement festifs du centre-ville. Rencontre, échanges, démarches de sensibilisation sur la base du « Aller vers ».</li> <li>3. Présence lors de manifestations ponctuelles locales telles que Forum jeunes, fête de la musique</li> </ol> Les étudiants sont formés à la posture (aller- vers, écoute...) et aux thèmes de santé publique (santé sexuelle, conduites addictives...). La coordination de l'équipe est assurée par un professionnel du service Santé Environnement de la ville du Mans (infirmière).
<b>Public cible</b>	Population étudiante sur le Mans soit 16 500 personnes âgées de 18 à 25 ans.
<b>Date et lieu de mise en œuvre</b>	De septembre 2015 à juin 2016 Ville du Mans : centre ville et abords d'établissements scolaires et université
<b>Indicateur d'évaluation</b>	<b>Indicateurs Quantitatifs</b> Nombre de jeunes rencontrés et sensibilisés. Nombre d'intervention en soirée et en amont des soirées Matériel de réduction des risques distribué. <b>Indicateurs Qualitatifs</b> Observation du changement des comportements (responsabilisation des jeunes). Impact des interventions en soirée sur la tranquillité publique. Pertinence de la formation des agents de prévention. Repérage et reconnaissance des agents de prévention par le public.

Fiche action n°32

## L'ACCOMPAGNEMENT VERS LE SOIN



### Rappel de la problématique

De nombreuses actions collectives de prévention existent mais elles débouchent rarement sur l'accompagnement individuel des consommateurs.

### Bilan 2014

Des actions sont portées par divers partenaires mais cette question de l'accompagnement est très complexe et difficile à évaluer. La signature récente du Contrat Local de Santé Intercommunal doit favoriser les actions en ce sens.

Dans le cadre de leurs déambulations structurées, les agents de tranquillité sont régulièrement confrontés à des publics alcoolisés, mais avec qui il est très difficile de travailler pour un accompagnement vers le soin. Ce sont des publics complexes qui ont d'autres problématiques associées et notamment des troubles du comportement. Les agents ne sont pas non plus armés et formés sur ces questions, ils ont quelques notions acquises dans le cadre d'autres formations sur les thématiques d'approche des différents publics ou sur la violence.

Les actions qui seront menés dans le cadre du CLSI pourront prendre en charge plus efficacement ces situations quand bien même les agents de terrain arrivent parfois à accompagner quelques personnes vers le soin.

Fiche action n°33

## L'INTERDICTION DE LA VENTE D'ALCOOL A EMPORTER



### Rappel de la problématique

La législation interdit la vente d'alcool aux mineurs, mais dans les faits, ils peuvent acheter de l'alcool dans n'importe quel magasin. Cette loi est difficile à appliquer et parfois méconnue des commerces eux-mêmes. Ils ne demandent pas systématiquement une pièce d'identité aux personnes venant acheter de l'alcool et susceptibles d'être mineures.

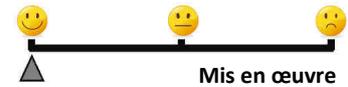
### Bilan 2014

Chaque nouvel exploitant ayant une licence est rencontré (soit par le service population soit par le service tranquillité publique) afin de rappeler la réglementation du fonctionnement des licences I – II – III – IV

Les services Tranquillité publique et Juridique travaillent sur la modification et l'extension de l'arrêté sur la vente d'alcool. Mais l'année 2014 n'a pas permis d'aboutir à la prise d'un arrêté municipal. Un temps de travail a eu lieu avec les services de l'état pour analyser différentes pistes.

Fiche action n°34

## L'IVRESSE PUBLIQUE ET MANIFESTE



### Rappel de la problématique

Actuellement, les cas d'ivresse publique manifeste (notamment en lien avec l'arrêté municipal concernant la consommation d'alcool sur la voie publique), mobilisent beaucoup d'heures de fonctionnaires de Police car ce sont eux qui accompagnent les personnes en état d'ivresse vers l'hôpital pour un certificat médical permettant la mise en salle de dégrisement.

### Bilan 2014

Contrairement aux années 2012 et 2013, il n'y a pas eu de demande de mise à disposition du médecin de la part de la DDSP en 2014.

Fiche action n°35

## LES AUTRES ADDICTIONS



### Rappel de la problématique

L'alcool est aujourd'hui une préoccupation majeure concernant la jeunesse et elle a parfois des conséquences dramatiques. Cependant, la consommation des autres stupéfiants ne doit pas pour autant être mise de côté. En effet, on constate aujourd'hui qu'il y a souvent plusieurs types de consommations en même temps.

### Bilan 2014

Des actions sont portées par divers partenaires mais il est difficile de pouvoir dresser un bilan complet. Cette fiche action est plutôt un rappel : il ne faut pas faire de l'alcool la seule problématique addictive.

Comme pour la problématique alcool, de nombreuses actions sont menées par l'ensemble des partenaires. Cependant, il faut s'en remettre au Contrat Local de Santé dont c'est la vocation.

## **AXE 7 :**

# **COORDINATION DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE**

Fiche action n°36

## LE CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE



### Rappel de la problématique

Pour évaluer les progrès dans les différentes thématiques en terme de connaissance et d'actions mises en place, il n'y a aujourd'hui pas de groupes dédiés à cette forme de retour sur investissement. Sur les six premiers axes de travail de la Stratégie, création au sein du CLSPD de groupes de travail chargés d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie territoriale

### Bilan 2014

Le CLSPD s'est réuni en séance plénière en février 2014, pour présenter le bilan de l'année 2013 de la Stratégie. Il se réunit le 8 janvier 2015 pour le bilan définitif et dégager des perspectives.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a validé le nouveau mode de fonctionnement du CLSPD avec la création de groupes de travail par axe. Ces groupes ont une vocation opérationnelle dans le suivi des fiches actions. Ainsi, pour certains axes, nous nous appuyerons sur des groupes de travail existants.

Axe 1 : Création d'un groupe de travail qui s'est déjà réuni 2 fois pour faire le bilan final de la Stratégie Territoriale 2012 - 2014

Axe 2 : Nous nous appuyerons sur le Comité de suivi cœur de ville et il y aura dès début 2015 la création d'un groupe de travail dédié aux publics de rue.

Axe 3 : Il n'y aura pas de groupe de travail créé spécifiquement car il existe déjà plusieurs instances dans le cadre de la Politique de la ville notamment et dans le cadre des ZSP. Il s'agira plutôt de rendre les choses opérationnelles sur la question des ZSP en lien avec les Conseils de quartier et les Conseils citoyens.

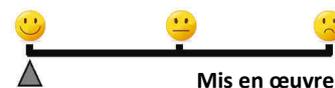
Axe 4 : Là encore, nous ne créerons pas de groupe spécifique car le transporteur SETRAM, a déjà une instance (Comité de Prévention) multi-partenaire qui fonctionne et se réunit trimestriellement.

Axe 5 : Il existe au niveau départemental une instance qui réunit les protagonistes de cette thématique. Il est cependant nécessaire que la Ville participe à cette instance.

Axe 6 : C'est une problématique transversale qui nécessite de s'appuyer sur le Contrat Local de Santé Intercommunal.

Fiche action n°37

## LE BILAN ANNUEL DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE



### Rappel de la problématique

Pour gagner en efficacité et se fixer des objectifs ainsi que des échéances, il est indispensable de s'arrêter sur ce qu'on fait. Tenir une réunion plénière du CLSPD chaque année pour faire le bilan de la mise en œuvre de la Stratégie Territoriale.

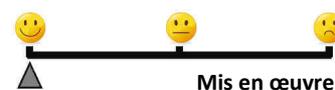
### Bilan 2014

Le bilan 2013 de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été présenté lors d'une plénière du CLSPD le 10 Février 2014.

Le bilan 2014 de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est présenté lors d'une plénière du CLSPD le 8 janvier 2015.

Fiche action n°38

## L'OBSERVATOIRE DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE



### Rappel de la problématique

Il existe aujourd'hui beaucoup de données qui émanent des partenaires de la Tranquillité Publique. Il s'agit de les centraliser, afin d'en permettre l'exploitation.

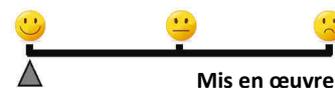
### Bilan 2014

Le travail mené depuis plus de 2 ans sur la création d'un observatoire a permis de créer des outils et des habitudes de production de bilans sur les thématiques de la Charte, des plaintes des véhicules épaves.

Cependant, il ne permet pas de jouer son rôle premier d'observation des faits et notamment de les cartographier. C'est un outil qui dans sa configuration actuelle n'est pas utile pour le développement d'une véritable stratégie de tranquillité publique sur notre territoire. Il a donc été mis fin à l'observatoire mais les outils créés vont eux subsister afin de pouvoir assurer le suivi sur les thématiques suivantes : la charte pour la qualité de la vie nocturne, le traitement des doléances, la fourrière automobile, les plaintes.

Fiche action n°39

## LE PILOTAGE DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE



### Rappel de la problématique

Depuis plusieurs années, le pilotage de la Tranquillité publique au plus haut niveau est mis en œuvre. Il convient d'acter son organisation dans le cadre de la Stratégie territoriale.

### Bilan 2014

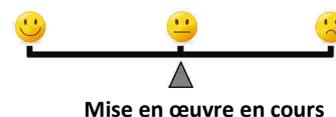
Illustrant parfaitement la co-production de la Tranquillité Publique, des réunions mensuelles ont lieu avec Mme la Préfète, M. Le Procureur, M. Le DDS, M. Le Maire du Mans et son adjoint à la Tranquillité ainsi que le Directeur du Service Tranquillité Publique et le Directeur Général des services de la Ville et Le Mans Métropole.

Ces réunions sont des temps de travail sur des dossiers spécifiques du moment. Un point est fait sur ces dossiers afin de prévoir une action conjointe et concertée permettant de résoudre ces dossiers qui touchent aussi bien la question des mineurs que les établissements de nuit ou encore la situation du moment sur les différents quartiers de la Ville.

Seulement trois réunions ont été tenues en 2014 du fait du calendrier électoral et de l'arrivée de nouveaux partenaires : M. le Procureur et Mme la Préfète.

## Fiche action n°40

# LE TRAVAIL EN INTERCOMMUNALITÉ



### Rappel de la problématique

Certains problèmes rencontrés sur la Ville du Mans se retrouvent dans les deux autres communes de la Circonscription de Police du Mans : Allonnes et Coulaines. Sans aller vers la mise en place d'un Conseil Intercommunal de prévention de la Délinquance, il est proposé de renforcer les partenariats entre les 3 communes.

### Bilan 2014

Le travail en intercommunalité s'est développé dans le cadre de la ZSP Bellevue. Pour exemple le Service Tranquillité Publique de la Ville du Mans a formé les agents de Tranquillité Publique recrutés par la Ville de Coulaines, dans le cadre d'une convention.

Il est indispensable dans le cadre de l'intercommunalité d'associer au maximum les communes d'Allonnes et de Coulaines dans les instances du CLSPD et notamment le groupe de travail sur les mineurs. En effet, il est nécessaire de tenir compte de la mobilité de la délinquance sur le bassin de vie qui dépasse la commune du Mans et être en adéquation avec la circonscription Police qui comprend les communes de Coulaines et Allonnes. Les jeunes mineurs n'ont pas de frontières et il n'est pas rare dans le cadre du rappel à l'ordre ou de l'absentéisme scolaire, de se retrouver confronté à des jeunes de ses communes soit qu'ils y sont scolarisés soit qu'ils y résident. C'est d'autant plus important que ce sont des petites communes et qu'elles se sentent parfois isolées et démunies sur des situations.

Enfin, sur le Département un travail entre les 6 coordonnateurs CLSPD existants a démarré en décembre dernier. L'objectif principal est d'avoir une meilleure connaissance mutuelle notamment des actions mises en place sur les différentes communes et d'échanger sur les actions et les bonnes pratiques, sachant qu'un réseau grand ouest des coordonnateurs CLSPD s'est récemment créé par le biais du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), suite à des besoins exprimés en termes de formation notamment.